

LE

FIL D'IANA

MENSUEL DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

Étude sur
la précarité des femmes

PAGE 4

3^e édition du forum
Vivre ensemble

PAGE 8

Événement : l'exposition
Perret au CESE

PAGE 10

Dossier

La réduction des inégalités territoriales : Quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?

Saisines adoptées par le Bureau du CESE

- **« Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée »**
- **Auto-saisine** - Section de l'économie et des finances et les autres formations de travail du CESE concernées, notamment la section du travail et de l'emploi.

L'AGENDA DES PLÉNIÈRES

26 novembre

- **« Le travail à temps partiel » - Étude**
Section du travail et de l'emploi
Rapporteuse : M^{me} Françoise MILEWSKI
- **« L'éducation à l'environnement » - Saisine gouvernementale - Avis**
Section de l'environnement
Rapporteurs : MM. Antoine DULIN et Allain BOUGRAIN DUBOURG

27 novembre

- **« Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale » Saisine gouvernementale**
Section des affaires européennes et internationales
Rapporteur : M. Francis CHARHON

10 décembre

- **« Principes de précaution et dynamique d'innovation » - Étude**
Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques
Rapporteur : Alain FERETTI

DERNIERS AVIS VOTÉS

13 NOVEMBRE

- **« La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire » - Avis**
Section de l'aménagement durable des territoires
Rapporteur : M. Paul de VIGUERIE

12 NOVEMBRE

- **« Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » - Saisine gouvernementale - Avis**
Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.
Rapporteuse : M^{me} Jocelyne HACQUEMAND.
- **« Le fait religieux en entreprise » - Avis**
Section du Travail et de l'emploi.
Rapporteuses : M^{mes} Edith ARNOULT-BRILL et Gabrielle SIMON.

22 OCTOBRE

- **« Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques » - Avis et rapport**
Section des Affaires sociales et de la santé.
Rapporteur : M. Bernard CAPDEVILLE.

9 OCTOBRE

- **« L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France » - Avis et rapport**
Délégation à l'Outre-mer.
Rapporteur : M. Gérard GRIGNON.



Jean-Paul DELEVOYE
Président du CESE

Repenser nos mythes républicains

Les mythes républicains sont aujourd'hui soumis à rude épreuve, confrontés à l'intransigeante réalité des faits ou des évaluations, mais rarement remis en cause ni dépassés.

À l'heure où sont publiés les nouveaux résultats de l'enquête Pisa, c'est notre sacro-sainte égalité des chances qui est sérieusement écornée. Peut-être devrions-nous approfondir l'idée d'une égalité des parcours ? L'anniversaire de la marche des beurs nous rappelle surtout notre incapacité à concevoir l'unité de la France sans uniformité. Peut-être devrions-nous réfléchir à une France unie sans être unique ?

Les mythes de la mixité sociale et de l'égalité territoriale figurent parmi les plus tenaces. Mais force est de constater qu'aujourd'hui les mêmes zones géographiques, les mêmes territoires concentrent les difficultés et observent la localisation de l'échec et l'évasion de la réussite.

L'avis rendu par le CESE sur les inégalités territoriales attire notre attention sur ce sujet et pointe notamment l'enjeu de gouvernance. Le risque de rupture entre le local et le central me paraît aujourd'hui réel. L'exemple breton l'illustre bien comme il illustre également les inégalités et les tensions au sein d'un même territoire entre la Bretagne nord et la Bretagne sud, entre la métropole et les espaces interstitiels, entre les gagnants de la mondialisation à qui le XXI^e siècle tend les bras et ceux qui le voient hors de portée et s'en sentent exclus.

L'AGENDA DU PRÉSIDENT DU CESE

- **Mardi 15 octobre**
 - Entretien avec M^{me} Anne LAUVERGEON pour la présentation des travaux de la Commission Innovation 2030
- **Mercredi 16 octobre**
 - Entretien avec M. Claude ALPHANDERY - Président du Labo de l'économie sociale et solidaire
- **Judi 17 octobre**
 - Entretien avec M. Alain VIDALIES, Ministre délégué chargé des relations avec le Parlement
- **Vendredi 18 octobre**
 - Installation du Conseil national éducation économie avec M. Vincent PEILLON
 - Ouverture du colloque « La France des solutions » en présence du Président de la République
- **Mercredi 23 octobre**
 - Entretien avec M. Jacques ATTALI pour présentation du rapport « Pour une économie positive »
 - Signature officielle du partenariat avec la Fondation du Patrimoine
- **Vendredi 15 novembre**
 - Réunion des Présidents des CESE de l'Union européenne en Grèce
- **Judi 21 novembre**
 - Entretien avec M^{me} Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie
- **Vendredi 22 novembre**
 - Intervention sur le thème « l'égalité femmes-hommes » à l'occasion du Salon de l'éducation
- **Judi 28 novembre**
 - Entretien avec M. Bruno WITVOET, Président d'Unilever
- **Mercredi 4 décembre**
 - Participe au lancement du projet « Big central »

Un mois au CESE...

Précarité des femmes, solidarité et développement, alternance en éducation, loi d'avenir sur l'agriculture, les derniers avis et études votés, les travaux du CESE sont au cœur de l'actualité de la société française.



À LA UNE

Précarité des femmes

L'étude rapportée par Eveline DUHAMEL et Henri JOYEUX, publiée en mars 2013, continue d'être abondamment relayée par les médias et Henri JOYEUX l'a encore récemment présentée devant un groupe de travail de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), chargé d'élaborer un guide méthodologique relatif à la dimension de la précarité et au concept de fragilité dans l'entreprise. Par ailleurs, députés et sénateurs se sont fondés sur l'étude du CESE pour rédiger plus d'une dizaine de questions à l'attention du gouvernement. À ce titre, la ministre des Droits des femmes, Najat VALLAUD-BELKACEM, a salué « le travail réalisé par le CESE qui apporte une analyse approfondie et des propositions intéressantes pour lutter contre la précarité qui touche en particulier les femmes ».

Dans le cadre de l'étude sur « Les femmes éloignées du marché du travail », rapportée par Hélène FAUVEL, ont été successivement entendues, Françoise HOLDER, Présidente de « Force Femmes » qui accompagne les femmes de plus de 45 ans pour un retour à l'emploi, Annie GUILBERTEAU, Directrice générale du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, pro-



fessionnelle et personnelle de femmes majoritairement peu qualifiées et souvent victimes de violences conjugales, Sandrine MEYFRET, sociologue qui s'est intéressée aux difficultés rencontrées par les couples à double carrière, Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ, Directrices de recherche à l'INED, dont le thème de prédilection est l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale et ses répercussions en termes d'inégalités de genre sur le marché du travail, Gisèle QUÉRITÉ, Conseillère régionale (région Centre) qui conduit l'expérimentation engagée pour réduire et/ou prévenir l'éloignement de l'emploi des mères ayant arrêté de travailler pour élever leurs enfants.

Ce cycle d'auditions sera clôturé par Brigitte GRÉSY, Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle. ■

Solidarité et développement : le CESE est saisi du projet de loi de programmation

Le Premier ministre a saisi le CESE du projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la politique de développement et de solidarité internationale. Présenté à l'issue des Assises du développement et de la solidarité internationale, qui ont réuni l'ensemble des parties

prenantes, le texte fixe les objectifs prioritaires et les principes généraux de la France en matière de développement. L'avis présenté par Francis Charhon au nom de la section des Affaires européennes et internationales a été adopté à la séance plénière du 27 novembre. ■

La Suisse favorise l'alternance en éducation

Professeur à l'Université de Lausanne, M. Alain CLÉMENCE, a été auditionné sur le système suisse de formation professionnelle duale, dans le cadre du projet d'avis sur l'alternance en éducation dont le rapporteur est Jean-Marc MONTEIL. Dès leur dernière année scolaire obligatoire, les élèves peuvent réaliser des stages d'une semaine dans la perspective de signer un contrat d'apprentissage. Des offices d'orientation scolaire et professionnelle regroupent les offres.

Les avantages de cette formation sont un ajustement entre formation et marché de l'emploi ; un engagement des employeurs dans la formation ; la préservation de qualifications par l'entreprise et la diffusion de nouvelles techniques ou connaissances à l'école ; l'intégration progressive des jeunes dans l'entreprise ; la possibilité de formation supérieure.



Néanmoins, elle présente également des désavantages comme l'étroitesse de certaines formations ; l'hétérogénéité du contrôle des formations en entreprise ; la méfiance vis-à-vis des bacheliers généraux et l'intégration difficile des élèves en difficulté scolaire et des immigrés. La Suisse surinvestit dans l'enseignement professionnel, ce qui induit une méfiance envers la formation théorique et pose de grandes difficultés vis-à-vis de la recherche et des secteurs des nouvelles technologies à forte valeur ajoutée. Ces *a priori* conduisent parfois à privilégier les recrutements à l'étranger. ■



Impact des évolutions contemporaines de la famille sur les politiques publiques

Pour une grande majorité de Français, la famille constitue une forme de protection et ils expriment une réelle attente de soutien des pouvoirs publics. Les couples sont désormais fondés sur les principes de libre choix de l'individu, de solidarité et d'égalité. La famille est plus diverse dans ses formes juridiques et dans sa composition (à côté du mariage, ouvert aux couples de même sexe, le Pacs, voire le concubinage permettent des unions plus souples). Elle reste le cadre de naissance et d'éducation des enfants.

Pour répondre à ces changements, la législation et les politiques familiales, sociales et fiscales se sont progressivement adaptées : développement de l'accueil des jeunes enfants, mise en place de dispositifs d'aide aux familles monoparentales, harmonisation des



situations fiscales des couples, mariés ou pacsés.

Sur la base de ces constats, dans son avis voté le 22 octobre, le CESE recommande de porter une attention particulière aux parents isolés, le plus souvent des mères, davantage touchés par la pauvreté et la précarité, en particulier en outre-mer. Il préconise d'augmenter l'offre d'accueil des jeunes enfants, de renforcer les procédures de recouvrement des pensions alimentaires et de proposer plus largement le recours à

la médiation familiale en cas de séparation.

Actuellement, le recours à des techniques procréatives, en dehors du seul champ médical, est possible à l'étranger.

Le CESE s'interroge, en termes de filiation, sur les conséquences en France pour ces enfants, d'avoir accès à leurs origines... Ces questions doivent être clairement inscrites dans le débat public au moment où une demande d'extension du recours à ces techniques se fait jour. ■

Le CESE saisi par le gouvernement sur la future loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Le Premier ministre vient de demander au CESE de se prononcer sur six articles du projet de loi d'Avenir destinée à permettre à « l'agriculture française et aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité pour conserver une place de premier plan au niveau international et de contribuer au développement productif de la France ». Il s'agit d'étudier parti-

culièrement les mesures proposées en matière d'installation des jeunes, d'alimentation, d'enseignement agricole ou encore de forêt.

Cet avis, confié à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation avec comme rapporteure M^{me} Jocelyne HACQUEMAND du groupe de la CGT, a été examiné en assemblée plénière le 12 novembre. ■

BRÈVES

Principe de précaution et dynamique d'innovation

La Délégation à la Prospective et à l'évolution des politiques publiques (DPEPP) a adopté une étude intitulée « Principe de précaution et dynamique d'innovation », en partant du constat que depuis son intégration dans la constitution en 2005, ce principe a fait l'objet de nombreux débats et controverses quant à son utilité. Ses partisans le considèrent comme étant insuffisant pour prévenir efficacement tous types de risques ; ses détracteurs le perçoivent comme un obstacle à l'innovation et à la compétitivité de notre pays.

En réalité, ce principe est souvent évoqué à tout propos et hors de propos. Sa définition limite son application aux risques incertains dans les domaines de l'environnement et par extension, de la santé. Il ne peut, en outre, garantir le risque zéro, toute activité étant potentiellement dangereuse pour l'Homme. Sa juste application favorise, en revanche, un effort accru de recherche pour améliorer les connaissances sur les risques potentiels.

Il s'agit donc d'un principe d'action basé sur le doute méthodique, la prise en compte précoce des risques incertains et l'approche pluridimensionnelle des activités génératrices de risque. Il se distingue des principes de prévention et de prudence (qui ne portent que sur les risques avérés) et il ne s'agit pas d'un principe d'abstention exigeant la preuve de l'innocuité comme préalable à toute autorisation.

Enfin, l'exemple de la téléphonie mobile est intéressant à étudier car face aux risques potentiels liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques, les dispositifs déployés s'inscrivent dans l'esprit du principe de précaution. ■

Inégalité territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?

Si les inégalités territoriales sont multidimensionnelles, leur caractère souvent cumulatif rend leur correction difficile au seul niveau des collectivités concernées. Le CESE appelle dès lors au renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire. L'avis présenté par Paul de VIGUERIE au nom de la section de l'Aménagement durable des territoires, que préside Jean-Alain MARIOTTI, propose à cette fin les éléments d'une « feuille de route ». Il a été adopté en séance plénière le 13 novembre.

La question de l'égalité des territoires relève traditionnellement en France de la politique d'aménagement du territoire et obéit à une logique de solidarité nationale.

En 2002, un Comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIADT) affirmait que « *L'État a la responsabilité de la cohésion nationale à laquelle participe la réduction des inégalités territoriales* ».

Depuis 2003, la Constitution stipule que « *La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales* ».

La création en 2012 d'un ministère de l'Égalité des territoires et du Logement témoigne de l'importance de cet enjeu.

Des inégalités territoriales variables selon le critère et la maille, mais souvent cumulatives

L'avis et le rapport soulignent la complexité des phénomènes en cause : du fait de l'influence des métropoles et des villes sur leur périphérie, appréhender le niveau territorial où vivent les personnes suppose de prendre en compte, avec les périmètres institutionnels, les bassins de vie et les déplacements domicile-travail. La mobilité des personnes à certaines périodes de l'année ou de leur vie influe aussi sur les inégalités territoriales. Un territoire peut être en difficulté dans un domaine (éducation, formation, économie, emploi, logement, pauvreté, santé,

environnement, etc.) mais en situation favorable pour d'autres critères. Les inégalités sectorielles varient aussi selon la « maille » retenue : elles se réduisent à l'échelle régionale et départementale mais croissent dans un même territoire, par exemple entre centre-ville et périphérie. Avec la décentralisation, l'autonomie des collectivités locales peut amplifier ou réduire les inégalités dans tel ou tel secteur. Le caractère cumulatif des inégalités complique par ailleurs leur correction au seul niveau des collectivités concernées : des quartiers urbains en difficulté, des zones rurales déconnectées des aires urbaines, mais aussi certaines des collectivités territoriales du nord et de l'est de la France, ou encore de

REPÈRES

95 % de la population en France
et les **3/4** des communes rurales
vivent sous l'influence des villes.

12 % des ménages changent
de domicile au cours d'une année.

6 % des ménages changent de
résidence au sein d'une même commune,

6 % changent de commune,
2 % de département
et **1 %** de région.

l'Outre-mer, connaissent à la fois de graves difficultés économiques, des situations sociales préoccupantes, des problèmes d'accès aux services publics et un environnement parfois dégradé.

Pour favoriser la réduction des inégalités territoriales et conforter une « France en réseau », le CESE appelle au renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui viserait trois objectifs principaux :

- mettre en œuvre des politiques pour renforcer l'attractivité globale et pas seulement économique de tous les territoires ;
- maintenir un haut degré de redistribution du PIB, notamment non marchand ;
- répondre à l'aspiration des individus à une meilleure qualité de vie dans les territoires.

Le CESE exprime pour ce faire la nécessité d'une « feuille de route » pour laquelle il propose diverses pistes.

Une gouvernance nationale et territoriale à améliorer

Un diagnostic territorial global et prospectif devrait être établi aux divers niveaux de collectivités, au moins tous les six ans, sous l'autorité du préfet de région ou de département ; élaboré en conformité avec les principes de la démocratie participative, en lien avec les CESER, il devrait faire apparaître forces, difficultés et cumuls d'inégalités.

Au titre des actions à engager, il convient par ailleurs de prendre en compte dans tous les territoires, le rôle de la commande publique locale dans le soutien aux activités de proximité, de lutter contre la prolifération des normes, ainsi que d'améliorer l'efficacité des financements croisés. Il importe aussi de développer l'expérimentation dans la conduite des réformes, d'accroître la transversalité dans l'action des administrations centrales, d'accentuer la déconcentration et de restaurer les capacités d'ingénierie de l'État en soutien des petites collectivités, d'appliquer le principe de fongibilité au niveau régional, et enfin de renforcer le rôle des préfets de région dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Le renforcement de l'accessibilité et de l'attractivité des territoires

Le très haut débit numérique participe aujourd'hui de l'attractivité des collectivités locales. Accélérer son déploiement pour assurer une couverture universelle du territoire suppose que la participation de l'État soit sanctuarisée au moins à la hauteur des engagements qu'il a pris. En matière de réseaux de transports, il importera de donner, dans la hiérarchisation des projets, la priorité à l'optimisation des infrastructures existantes, aux alternatives à la route et à l'aérien, ainsi qu'aux modes et projets ayant le plus faible impact sur l'environnement, tout

en assurant la cohérence des transports par la recherche de l'intermodalité et de la complémentarité.

Ces investissements structurants de transport doivent reposer sur un financement public durable, mobilisant, avec les crédits d'État et des collectivités, notamment la mise en place d'une collecte fléchée de l'épargne et l'utilisation des possibilités de la directive Euro-vignette³. Le diagnostic territorial devra par ailleurs éclairer l'élaboration de schémas locaux de services publics avec les acteurs de terrain.

Vers un développement équilibré de tous les territoires

L'avis souligne la nécessité de construire une France en réseau, en veillant à ce que la densification raisonnée de l'habitat concerne certes les métropoles, mais aussi les villes moyennes et les bourgs-centres. Il convient dans cette optique, de privilégier dans la politique du logement, outre le développement du logement locatif social, l'investissement locatif dans l'ancien.

Le CESE appelle à renforcer la politique des pôles de compétitivité et de grappes d'entreprises fonctionnant en réseau, à assurer sur l'ensemble du territoire la présence d'une économie de proximité diversifiée, et à concentrer les politiques publiques prioritaires relevant de la politique de la ville sur les territoires les plus en difficulté.

Conforter les instruments de rééquilibrage entre les territoires suppose de maintenir et d'amplifier les péréquations verticales et horizontales, de restaurer une certaine autonomie fiscale pour les collectivités et de diriger une part des concours de l'État vers les investissements territoriaux. Il apparaît par ailleurs souhaitable de mieux évaluer le rôle de « péréquation sociale » de fait joué par les transferts sociaux sans négliger le rôle de rééquilibrage que pourraient avoir les aides européennes.

Le CESE appelle enfin de ses vœux l'organisation prochaine d'un CIADT pour préparer une loi-cadre et de programmation sur l'Égalité des territoires qui sanctuariserait la politique nationale d'aménagement du territoire. ■



30 villes accueillent
les **3/4**
des étudiants âgés de 18 à 24 ans.

Les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et
PACA concentrent **40 %**
de l'emploi métropolitain total en 2010.

De **1^{re}** au regard du PIB par habitant,
la région Île-de-France est en situation
moins favorable au regard de l'indice de
développement humain (IDH).

Retrouvez l'intégralité
du dossier "Inégalités
territoriales"
sur lecese.fr



3^e édition du forum Vivre Ensemble : Entre richesse et pauvreté

Ce troisième forum citoyen du CESE sur le Vivre ensemble amorce une nouvelle réflexion interdisciplinaire sur la richesse et la pauvreté avec la collaboration de penseurs, de témoins, d'étudiants, et de citoyens. Richesse et pauvreté traversent l'histoire de l'humanité toute entière, comme deux notions, deux réalités couplées, déterminantes dans l'organisation du vivre ensemble. Elles prennent aujourd'hui un sens plus aigu, dans un monde globalisé et pourtant disparate, une France solidaire et pourtant inégale, où crises et mutations exacerbent les interrogations. Il est indispensable que les débats citoyens les approfondissent, sans masquer les désaccords, sans négliger les possibilités de s'entendre.

Le débat s'est articulé autour de plusieurs exposés et forums sur les thématiques suivantes :

- Richesse et pauvreté : deux évidences pas si simples, entre riches et pauvres, affrontement inéluctable ou solidarité indispensable ?
- Vivre ensemble dans les déséquilibres du monde globalisé : disparités, inégalités, cohésion sociale : une France, ou deux, ou plus encore ?
- Comment vivre ensemble quand les inégalités s'accroissent ?
- Dialogue des générations, quelle est votre richesse ?

En abordant ces thèmes, le CESE entend contribuer au renouvellement d'une réflexion essentielle pour l'avenir de nos sociétés. ■

Redécouvrez

les temps forts du forum,
les résultats du sondage
réalisé avec ipsos sur :

www.vivreensemble.lecese.fr

et suivez-nous :

#VE2013

Comment vivre ensemble et
par quels chemins avancer
vers un changement quand
les inégalités s'accroissent ?

**vivre
ensemble**

entre richesse et pauvreté

5 décembre 2013
Rencontre organisée par le CESE,
en collaboration avec Roger-Pol Droit

entrée libre, sous réserve d'inscription
à suivre en direct
www.vivreensemble.lecese.fr
#VE2013

Philippe Desroix
Aurore Brodier
Catherine Clement
Jean-Baptiste de Foucauld
Patrick Braouezec
Agnès Raton
Agnès Claret de Fieux
Amartya Sen
Esther Duflo
Alain Renaut
Didier Fourquay
Patrick Sautin
Monique Pingon-Charlot
Philippe Da Costa
Marie-Alexis Courat
Roger Sue
Eric Molin
Natalie Wougnier
Anne Moret
Cynthia Fleury
Gérard Garouste
Antoine Dulin
Christian Nibourel
collégiens, lycéens et étudiants

CESE, ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le Monde

franco
culture

accenture
High performance. Solvers.

GRUPE
Caisse
Dépôts

edf

Unilever



DÉCOUVREZ-LES...

Membres du Bureau et des formations de travail, tous les conseillers font, par la richesse de leurs débats, du Conseil économique, social et environnemental le lieu du dialogue républicain.

Le Fil d'Iéna vous invite à découvrir le profil de quatre acteurs du CESE.

Brigitte PREVOST

Membre du groupe CFDT, de la section du travail et de l'emploi.

Secrétaire confédérale à la CDFT depuis 2012, Brigitte PREVOST y exerce des responsabilités au sein du service financier. Successivement, membre de la commission exécutive de la fédération HAU-UITEX puis de la fédération des Services, elle y occupe notamment des fonctions politiques en relation avec les dossiers Emploi et formation professionnelle. Son parcours professionnel dans le secteur textile, notamment la confection, l'a particulièrement sensibilisée aux problèmes de mutation du travail.



« Nous vivons des évolutions importantes qui ont des conséquences pour les salariés et l'emploi. Il est important d'avoir une vision prospective pour anticiper ces changements et construire des réponses, c'est le sens que je souhaite donner à ma démarche en tant que syndicaliste et conseillère au CESE. »

Sylvie BRUNET

Membre du groupe des Personnalités qualifiées, membre de la section du travail et de l'emploi, vice-présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité

Juriste de formation, Sylvie BRUNET occupe différents postes de DRH jusqu'en 2011. Elle exerce ensuite des activités de conseil au sein d'Alixio et depuis 2012, enseigne dans le domaine du Management et de la RSE au sein de Kedge Business School. Elle est également vice-présidente de l'ANDRH et siège au titre du CESE à la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Membre du CESE depuis novembre 2010, Sylvie BRUNET a été co-rapporteuse avec Maryse DUMAS en mars 2012 de l'étude « Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes » et rapporteure en mai 2013 de l'avis « La prévention des risques psychosociaux ».



« La dimension sociale du Développement Durable est encore insuffisamment appréhendée. C'est le sens même de mon engagement au CESE et des travaux que j'ai pu y mener. »

Bernard FARRIOL

Membre du Groupe de l'UNAF, de la section de l'économie et des finances et de la Commission temporaire sur le Rapport annuel sur l'état de la France

Bernard FARRIOL est Vice-président de l'UNAF en charge du Pôle Economie-Emploi-Formation. Avocat honoraire, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats au Barreau de Perpignan, il a pu mettre à la disposition du CESE son expérience et ses compétences à travers la mission de représentation au sein du Conseil national des Tribunaux de commerce que lui a confié le Bureau du Conseil. Il vient de proposer à la section dans laquelle il siège un sujet de saisine sur l'économie non déclarée : causes et conséquences.



Xavier WOIMANT

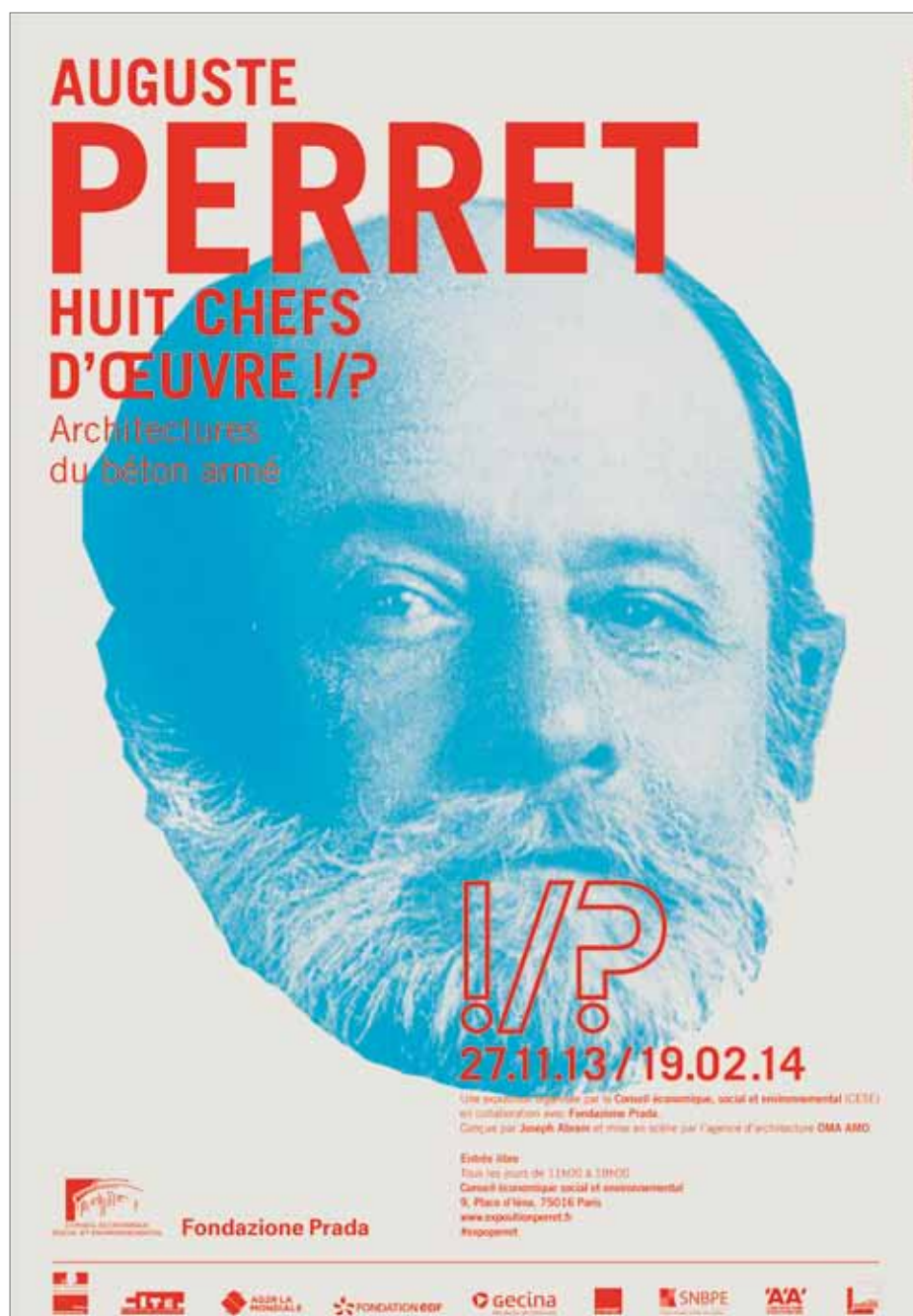
Personnalité associée, membre de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Vétérinaire de formation et après une courte période dans l'enseignement, Xavier WOIMANT devient clinicien polyvalent d'abord en zone rurale, puis en ville. Dans le prolongement de son engagement associatif, il apprécie au sein de sa section, la réelle représentativité, l'accès aux connaissances, à leurs sources et la possibilité d'établir un débat que n'appauvrit pas la politique politicienne.



« Pouvoir mener une réflexion collective et formuler des propositions, en amont du travail du législateur, est utile pour l'élaboration des textes de loi. »

L'exposition Auguste PERRET HUIT CHEFS D'ŒUVRE !/? au CESE



L'exposition « **Auguste PERRET, HUIT CHEFS D'ŒUVRE !/? – Architectures du béton armé** », organisée par le CESE

en collaboration avec Fondazione Prada met à l'honneur un des parcours architecturaux les plus inspirants du XX^e siècle.

Auguste PERRET (1874-1954) a joué un rôle de premier plan dans la définition d'une esthétique spécifique au béton armé. Tout au long de sa carrière il a développé une pratique architecturale exigeante fondée sur des dispositifs inédits reliant le pensé, le graphique et le construit en une puissante mécanique créative à l'origine d'un nombre impressionnant de chefs d'œuvre. Son talent a été salué en 2005 par l'inscription d'une partie de son œuvre sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Joseph ABRAM, commissaire scientifique, assure avec son équipe de l'école d'architecture de Nancy la cohérence théorique et historique du projet. L'agence d'architecture OMA AMO, sous la direction de Rem KOOLHAAS, commissaire artistique, est en charge de la mise en scène, des contributions contemporaines, et conçoit le schéma directeur des événements culturels.

Les visiteurs découvriront les huit chefs d'œuvre à travers plus de 400 documents originaux, des dessins d'architecture produits par l'agence Perret, des photographies produites par le Studio Chevojon, des maquettes, des documents personnels et biographiques (lettres, albums, objets, livres, revues...). Un agenda culturel spécifique accompagne l'exposition avec des conférences, des débats, des ateliers, des concerts, ainsi que des projections dans l'hémicycle.

L'accueil de cette exposition d'envergure au Palais d'Iéna s'inscrit dans la démarche d'ouverture du CESE à des projets culturels et artistiques, qui contribuent à enrichir le dialogue entre les citoyens, également promu par les nombreuses manifestations de débat et de réflexion organisées au sein de l'institution. ■

EXPO PRATIQUE

27.11.2013 au 19.02.2014

Tous les jours de 11 h à 18 h - Entrée libre

Palais d'Iéna - 9 place d'Iéna 75016 Paris - Metro Iéna (9) Trocadéro (6)

www.expositionperret.fr - #expoperret

Débat public le 2 décembre au CESE sur les jeunes et la santé

Dans le cadre de la politique publique « Priorité Jeunesse » et de la Stratégie nationale de santé, le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et la Conférence nationale de santé (CNS), ont souhaité organiser un débat public avec les jeunes (16-25 ans) sur la thématique « **LES JEUNES ET LA SANTÉ : COMMENT ÊTRE PLUS SOLIDAIRES ?** ».

Cet évènement se déroulant au Palais d'Îéna le 2 décembre s'inscrit à long terme dans un processus incluant l'élaboration du projet de loi de santé de 2014. L'objectif est de faire contribuer les jeunes au projet de loi. Un panel de jeunes, déjà constitué, travaille actuellement sur un « cahier d'acteurs » dressant des constats, des difficultés et des propositions et qui a été le document support à cette journée.

Ce débat est organisé en partenariat avec le CESE, qui a ouvert la discussion avec François FONDARD, président de la section des affaires sociales et de la santé. Antoine DULIN et Marie TRELLU-KANE, membres du Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, ont co-animé les échanges avec les participants, constitués d'autres jeunes issus des réseaux des partenaires, ainsi que des représentants des acteurs de santé.

Le débat a été retransmis sur le site : www.lecese.fr

Plus d'informations : <http://www.sante.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s>



Une collecte solidaire

À l'occasion du mois de l'économie sociale et solidaire, le CESE a organisé une collecte de téléphones portables au Palais d'Îéna.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la saisine « **Transitions vers une industrie économe en matières premières** » de M. Yves LEGRAIN, soumise au vote le 14 janvier 2014. L'action est réalisée en partenariat avec les Ateliers du Bocage, structure d'insertion par l'activité économique appartenant au mouvement Emmaüs. Les mobiles, en état de fonctionnement ou hors d'usage, ainsi que les batteries, chargeurs, accessoires sont collectés puis remis aux Ateliers du Bocage où ils sont traités. Tout d'abord testés, réparés, vidés de leurs données personnelles, ils sont ensuite conditionnés avec leur batterie et leur chargeur pour équiper des opérations de solidarité (salons, braderies Emmaüs...). Les appareils hors d'usage sont dépollués puis orientés vers un recyclage matière et/ou une valorisation énergétique. Les portables collectés permettent de faire un geste environnemental en recyclant des composants électroniques, de créer des emplois (1000 mobiles collectés par mois = 1 emploi) et d'offrir à des familles aux revenus modestes et à des associations la possibilité de s'équiper en téléphones portables et autres appareils.



TÉLEX

LE PALAIS D'ÎÉNA A ACCUEILLI...

23/10 Projection en avant-première du documentaire « La France en face » organisée par France Télévision. **24/10** Réunion de la DEI (Défense des enfants international) sur un « Projet de rapport collectif au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ». **25/10** Conférence de presse d'Arvalis, avec InVivo Agrosolutions et le Cetiom (Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre) - Déjeuner-réunion « L'architecture de l'entre-deux-guerres » organisé par l'UFBA (Union franco-britannique des architectes). **4-5/11** « Parlement des entrepreneurs d'avenir » coproduit par le CESE et Entrepreneurs d'avenir. **14/11** « Journée nationale Syner J, ouvrir le champ des possibles aux acteurs de l'économie rurale » organisée par l'UNECA (Union Nationale des Experts Comptables Agricoles) et la FCGAA (Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles). **18/11** 4^e remise des prix « La Capitale française de la biodiversité » organisée par Natureparif. **19/11** « Journée nationale des droits de l'enfant » organisée par La voix de l'enfant. **21/11** Colloque « Et si la conciliation famille et travail nous concernait tous » organisé par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) et l'ORSE (Observatoire sur la RSE) - Séance plénière d'installation de la nouvelle Assemblée des CESER de France. **25/11** 5^e édition de remise de prix « Les talents de l'Outre-mer » organisé par CASODOM (Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole).



INTERNATIONAL

Coopération avec les CES de la francophonie

Les 23 et 24 septembre, une délégation du Gabon composée de M. Raphaël SADIBI BOUKA, M^{me} Bertille-Aimé ITSIEMBOUE, M. Gaston MIDOULGANI, et M. Claude Bernard NTOUGHE, a été reçue, s'est entretenue avec le Trésorier du CESE, a participé aux travaux de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques et assisté à une séance plénière. Ces hautes personnalités ont également eu des entretiens avec le Président DELEVOYE, M. LE CLEZIO, questeur et M^{me} PODEUR, Secrétaire générale.

Courant octobre, 4 stagiaires marocains sont venus en formation dans les domaines suivants : gestion budgétaire (M^{elle} Nouama EL JAOUHARI, M. Reda MITALI), service documentaire (M^{me} Khadija BELLAOUI), et politique de communication (M^{me} Meriem MASSAIA).

Pour 2014, en application de la stratégie internationale du CESE, adoptée au bureau et présentée en plénière, des stages collectifs destinés à plusieurs des pays ayant exprimé des besoins seront organisés, en particulier pour préparer aux fonctions d'administrateur, de chargé de gestion budgétaire, et de responsable de communication.

Les 16 et 17 septembre, une importante délégation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) conduite par son Président François FONDARD, s'est rendue au Maroc.



L'objectif de cette mission coordonnée par le Conseiller social de l'ambassade, consistait pour ses membres, à rencontrer leurs homologues du CES marocain afin de s'informer et mieux connaître les

politiques sociales marocaines, notamment celle relative à la famille.

Des perspectives très concrètes d'échanges et de coopération se dessinent, particulièrement avec le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social (MSFFDS), très intéressé par l'expérience et l'expertise de l'UNAF en matière de médiation familiale. ■

LA LIBRAIRIE



Alain TOURAINE
La fin des sociétés

Le sociologue dresse la fin d'un monde celui de la logique d'intérêt et de pouvoir et le commencement d'un nouveau où la vie collective et individuelle se fonde sur les droits humains et universels.

> Éd. Seuil - Coll. La couleur des idées



Jean-Pierre GOUX
Siècle bleu
Ombres et lumières

Complots, chamanisme, conquête de la Lune, codes secrets, mais aussi espoir et utopie... De l'Arizona à l'atoll de Diego Garcia, du Mont Fuji jusqu'au golfe du Tonkin, Siècle bleu est un thriller écologique résolument visionnaire. Siècle bleu le premier tome d'une saga qui interroge notre époque.

> Éd. JBz & Cie



Nicolas JACQUEMET
et Anthony EDO
Discrimination à l'embauche sur le marché du travail français

Un état des lieux précieux sur les connaissances et les chiffres de la discrimination à l'embauche en France. Plus vaste et complexe, elle réside aujourd'hui dans l'opposition d'un groupe majoritaire d'« autochtones » à un ensemble d'individus issus de l'immigration, quelle qu'elle soit.

> Éd. Rue d'Ulm - CEPARAM

SUR LECESSE.FR

LE CESE EN VIDÉOS

Retrouvez en direct ou en VOD, les vidéos des travaux du CESE (séances plénières, interviews des rapporteurs et des experts auditionnés, déplacements...) ainsi que ses propres conférences (Vivre ensemble) et autres événements accueillis.

NOUVEAU : Le CESE poursuit sa volonté de valoriser les experts reçus par les formations de travail. La section de l'environnement présidée par Anne-Marie DUCROUX propose ce mois-ci des auditions filmées *in extenso*.

> lecese.fr/index.php/voir-toutes-les-vidéos



Brigitte GRÉSY



Pierre MONGIN

Les dernières vidéos : Michel GRIMALDI, Gisèle QUÉRITÉ, Brigitte GRÉSY, Pierre MONGIN, Jean-Marc DZIEDZICKI.

ABONNEMENTS EN LIGNE

S'abonner pour suivre une saisine, depuis son annonce jusqu'au vote de son rapport, en section puis en plénière... À votre disposition aussi, le profil et la biographie du rapporteur. > www.lecese.fr

LA LETTRE MENSUELLE DU CESE

Recevez dans votre boîte mail la *Lettre d'information du CESE* ou consultez ses archives en ligne.

> Consultez tous les numéros sur lecese.fr

LE FIL D'ÉNA est le journal d'information édité par le Conseil économique social et environnemental (CESE) : 9, place d'Éna 75775 Paris Cedex 16 – Tél. : 01 44 43 60 00 – Fax : 01 44 43 61 87 – www.lecese.fr – N° ISSN : 2118-6928. Directeur de la publication : Jean-Paul Delevoye – Rédacteur en chef : Christine Tendel – Rédacteur en chef adjoint :



Virginie Clérissé – Ont contribué à ce numéro : le Secrétariat général, la Direction des services législatifs et économiques, l'ensemble des sections et délégations du CESE, CESER de France et la direction des Relations internationales – Tirage : 13 000 exemplaires – Conception et réalisation : Comellink Communication – 50-52, avenue Gabriel-Péri 94110 Arcueil – Tél. 01 55 01 09 00 – Conseil éditorial : Valérie Evenou – Direction artistique : Lydie Gautier – Copyright page 10 : affiche exposition Auguste Perret - © OMA, all rights reserved / Salle hypostyle 1939© Roger-Viollet - Photo : Harlingue Viollet - Crédits photographiques : Katrin Baumann, David Delaporte, Benoît Fougeirol, Shutterstock.

RETROUVEZ, EN JANVIER, LE N° 23 DU FIL D'ÉNA

ABONNEZ-VOUS ! Pour lire régulièrement l'actualité et les dossiers du CESE, troisième assemblée de la République, abonnez-vous gratuitement en envoyant un e-mail avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale) à communication@lecese.fr